



Secrétariat général

**Ligue Réunionnaise de Tennis de Table
A l'Attention du Président et des membres
du Conseil de ligue
1 route digue du butor
97490 Ste Clotilde**

Paris, le 12 janvier 2018

N/Réf. FL/TC/2018

Objet : Gestion de la ligue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ligue de La Réunion,

Nous vous remercions pour le compte rendu de la réunion du comité directeur de la Ligue Réunionnaise de tennis de table.

Ce compte rendu suscite un certain nombre de questions :

En préambule, vous parlez de « comité directeur » et non de « conseil de ligue » : cela laisse entendre que les statuts de votre ligue n'ont pas été modifiés selon les directives qui ont été formalisées par la fourniture de statuts types pour les ligues, accompagnant la réforme des territoires. S'il s'agit simplement d'un nom donné par habitude ancienne, vous voudrez bien nous adresser par retour le nouveau texte de vos statuts, tels qu'il a été voté par votre dernière Assemblée générale.

Concernant les différents points, selon l'ordre de votre compte rendu :

Point 2, communication FFTT : nous sommes surpris par les regrets que vous exprimez ; en effet, nous vous avons interpellé à plusieurs reprises par rapport à la nécessité d'organiser une assemblée générale, ainsi qu'il était mentionné dans le courrier (mails du 21 septembre et du 19 octobre en particulier). Malheureusement, nous n'avons eu aucune réponse quant à l'organisation d'une assemblée générale, qui aurait dû l'être avant la fin de l'année 2017.

Si ces regrets concernent le fait que des clubs posent réclamation pour des faits sportifs non tranchés par votre « Comité », ils sont en réalité tout à fait légitimes et réglementaires. Nous vous rappelons en effet que la fédération a une mission de contrôle de ses instances déconcentrées, et que l'appel de décisions (et non-décisions) régionales auprès de la fédération est un droit.

Point 3, demandes fédérales : nous nous réjouissons que vous ayez pu vous entretenir avec Patrick Gillmann, représentant de l'Océan Indien et du Pacifique ; par contre, nous sommes très surpris par votre mention d'appels à Christian Palierne et à Miguel Vicens, appels qui n'ont jamais existé, ni par téléphone ni par mail.

Point 4, licences joueurs étrangers : différents mails, depuis le mois de juin, vous avaient exposé l'obligation pour ces joueurs étrangers d'obtenir une mutation avant la prise d'une licence. Ce qui n'a pas été le cas, vous avez accordé ces licences sans en tenir compte. C'est la raison pour laquelle, l'appel formulé par certains clubs, a donné lieu à la réponse que vous avez reçue en début de semaine, invalidant ces licences, avec les conséquences qui en découlent pour les résultats sportifs.

Point 5, AG : l'assemblée générale est obligatoire ; les règlements précisent les dispositions lorsque le président est absent.

Vous indiquez une date d'assemblée générale au 3 février, pour valider les comptes de 2016 (suite aux dernières élections, donc de septembre à décembre 2016), puis une deuxième assemblée le 7 mai pour les comptes de 2017. Vos comptes sont-ils établis par année civile, ou par année sportive ? Dans votre discussion avec Patrick Gillmann, vous avez indiqué que les personnes actives sont peu nombreuses, et qu'il n'y a pas de trésorier (obligatoire dans toute association !) : comment sont organisées les élections pour les sièges vacants ? Le délai au 3 février semble maintenant très court : les convocations ont-elles été adressées aux clubs ? Merci de nous en adresser copie.

Par ailleurs, le courrier adressé le 28 décembre mentionnait la dette de votre ligue envers la fédération. Nous sommes surpris que vous n'ayez pas mentionné cette situation lors de votre réunion du 6 janvier. Vous avez indiqué à Patrick Gillmann que vous êtes en relation avec le comptable de la fédération, mais personne n'a eu d'appel ou de mail de votre part à ce sujet. Cette dette a encore augmenté et se monte à ce jour à 8090 euros. Merci de nous indiquer comment et quand vous avez prévu de l'acquitter.

En résumé, nous constatons donc que des problèmes de fond se posent :

- Gestion : sportive, financière, institutionnelle
- Communication : avec les clubs, qui nous font remonter l'absence de réponse à leurs questions ; mais aussi avec la fédération, sans réponse de votre part à ses mails, sauf de prétendus appels jamais reçus.

Nous avons demandé des réponses avant la réunion du Conseil fédéral du 6 janvier, mais n'en disposons pas à ce moment. Le compte rendu de votre réunion du 6 janvier n'apporte pas toutes les réponses souhaitées, et fournit, à l'inverse, des informations non avérées, ainsi qu'il est détaillé ci-dessus.

Nous sommes donc contraints, ainsi que Patrick Gillmann vous l'avait indiqué, de nous adresser à l'ensemble des clubs de la Ligue Réunionnaise pour leur faire part de cette situation, afin qu'ils puissent avoir tous les éléments nécessaires lors de la prochaine assemblée générale. C'est la raison pour laquelle ils sont en copie de ce courrier.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.



Françoise Lapicque
Secrétaire générale

Copie : CROS et DJSCS de La Réunion
Clubs de la Ligue Réunionnaise